

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du lundi 19 décembre 2022

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Christophe FEBVRE, Pascale BERTHET (pouvoir à Didier BESSON)

Secrétaire de séance : Christelle JOLY

Secrétaire : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h00

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 06/12/2022.

Pas d'observation. Le procès-verbal du 6 décembre est approuvé à l'unanimité.

2/ Intervention de la société VALOCIME concernant les terrains des antennes :

Antennes téléphoniques : Présentation par M. Rochetain de la société Valocime qui propose de louer les terrains où sont installées les antennes téléphoniques. Tous les pylônes sont gérés par des entreprises autres que les opérateurs. Ces derniers sont locataires de ces entreprises et subissent des augmentations de loyers importantes. Valocime propose de reprendre les contrats de location pour mieux rémunérer le propriétaire du terrain. Les contrats sont établis pour 12 ans avec tacite reconduction et l'offre concerne les 4 emplacements (Crançot, Granges-sur-Baume et 2 à Mirebel).

Pour information, le groupe Hivory, qui loue actuellement les parcelles à la commune souhaite les acheter pour un montant de 70 000 €. Après discussion, les conseillers s'accordent sur le fait de ne pas vendre les terrains. Par 13 voix pour et 2 abstentions (Sabine Leroy et Eva Vauzeilles), les conseillers sont favorables à cette offre de reprise de location par l'entreprise Valocime mais certains conseillers souhaitent un délai de réflexion. Le maire propose de voter la délibération au prochain conseil municipal en janvier 2023.

3/ Délibérations N° 075 à 078:

n° 075 : Micro-crèche : demande de subvention à la Région et n° 076 : demande de subventions parking

Le maire présente l'offre actualisée de l'architecte et propose de faire une demande de subvention à la Région, sur cette base.

POUR à l'unanimité.

Il conviendra également de prévoir la coupe des sapins rapidement afin qu'ils aient le temps de sécher avant les travaux. Un suivi devra être fait par l'ONF pour que les bois soient bien certifiés PEFC.

Le maire a rencontré Mme Jartier du Pays Lédonien concernant l'aménagement des 2 parcelles concernées par les 2 projets (micro-crèche et cabinet dentaire). Conformément à la réglementation du PLU, le parking dans cette zone devra obligatoirement être commun aux 2 établissements. Le maire propose donc de faire ces travaux à part (hors marché micro-crèche). Des subventions supplémentaires pourront être demandées à l'Etat (DETR) et au Conseil Départemental au titre des amendes de police et de la DST. L'architecte a été consulté et propose 3 aménagements possibles. Après étude, le 1^{er} plan est privilégié, avec un sens de circulation, en réduisant le nombre de places et en prévoyant une largeur de 3m au lieu de 2.50 m pour les places situées vers la micro-crèche.

POUR à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux secs MIREBEL : suite

Le maire a rencontré M. Renard du SIDEC. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Mirebel (2^{ème} partie) pourraient être réalisés en 2023. Le Maire a étudié financièrement ce projet, cela représente un reste à charge de 250 000 € pour la commune (déduction faite des aides). Deux rues sur Crançot pourraient également être concernées si le seuil des travaux n'est pas atteint (rue de la Poste et rue de la Peyrouse). Le Maire contactera le SIDEC pour étudier le plan de financement de l'ensemble de ces travaux.
POUR à l'unanimité.

n° 077 : ONF : devis de travaux 2023

Didier Besson présente le devis détaillé de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2023 d'investissement et de fonctionnement. Montant : 8 246.22 € HT en investissement et 3 634.40 € HT en fonctionnement.
14 POUR et 1 abstention (Yves Mourey).

n° 078 : CCBHS - PLUi : transfert de la compétence de planification en matière d'urbanisme :

A partir de 2026, toutes les communes devront être dotées d'un document d'urbanisme si elles souhaitent pouvoir signer les autorisations d'urbanisme sur leur territoire. Concernant Hauteroche, seul Crançot a révisé son PLU ; Mirebel et Granges-sur-Baume sont dotés d'une carte communale et il faudrait, pour être valable, créer un nouveau PLU en intégrant les 3 documents actuels existants, ce qui n'est pas envisageable d'ici 2026. La solution est donc de créer un PLU intercommunal et d'accepter le transfert de la compétence de planification à la CCBHS. Ce transfert reste sans impact sur le pouvoir du maire en matière de droit des sols et ce dernier reste seul signataire des autorisations d'urbanisme.

13 POUR et 2 abstentions (Eva Vauzeilles et Sabine Leroy).

4/ Bilan de l'étude d'aménagement de GRANGES SUR BAUME : Présentation par Christian Noir suite aux réunions avec l'architecte paysagiste. Mme GUYOTON a effectué un important travail de recherche sur Granges-sur-Baume (passé historique, culturel, sentiers de randonnée...). Des plans ont été présentés avec mise en lumière des points d'attraction en dehors du centre du village. Des stationnements nouveaux pourraient être créés et des sentiers de randonnée existants pourraient être rénovés (sentiers des cabanes, points de vue, panneaux de signalisation...). Des subventions sont possibles dans le cadre d'un appel à projet (dossiers à faire avant le 30/10/2024). Il conviendra d'étudier au préalable ces projets avec la Com Com en fonction des compétences de chacun et en cohérence avec le projet en cours « Grand Site de France ».

6/ Questions et informations diverses

- Entretien du clocher de l'église de Granges-sur-Baume : devis de réparation signé avec l'entreprise Prêtre pour le battant défectueux.
- Ouverture et fermeture quotidiennement de l'église à Granges-sur-Baume. La personne qui s'en chargeait ne souhaite plus le faire, il conviendra de trouver une solution.
- Aires de jeux : recontacter l'entreprise, réunion technique à venir
- Elagage des tilleuls à Granges-sur-Baume : devis et plan à venir.
- Elagage à prévoir route de la Mare vers le projet Age et Vie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Christelle JOLY